

# LA PAIE DES AGENTS CONTRACTUELS



## ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION, BULLETIN DE PAIE ET GESTION DES ABSENCES

Nos consultants, bénéficiant tous d'une expérience terrain confirmée, sont prêts à échanger sur vos problématiques, pour vous apporter une réponse parfaitement adaptée à vos attentes.

**2 jours (à titre indicatif)**

La part des agents non-titulaires dans la fonction publique n'a jamais été aussi élevée : les agents contractuels sont aujourd'hui 900 000, et représentent près de 17% des emplois publics. Même si elle répond à un principe simple - la rémunération est fixée de façon contractuelle - la paie de ces agents suscite de nombreuses interrogations : comment établir un bulletin de paie conforme ? Comment définir le plafond de sécurité sociale applicable ? Quid des accessoires de rémunération ? Comment gérer en paie les absences des agents contractuels ? En participant à cette formation intra dédiée à la paie des agents contractuels, vous obtiendrez toutes les réponses à vos questions.

### PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

décrets sur les contractuels dans la fonction publique hospitalière (décret n° 2015-1434 du 5 novembre 2015 ) et dans la fonction publique territoriale (décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015) modifiant la détermination de la rémunération, et apportant des précisions sur l'obligation de reclassement des agents en cas d'inaptitude, la détermination de l'ancienneté nécessaire au calcul de l'indemnité de licenciement ....

### INTRODUCTION ET RAPPELS PERSONNALISÉS

- › Les agents contractuels dans votre établissement : profils, fonctions et incidences en paie
- › Le bulletin de paie des agents contractuels

### DÉFINIR LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS CONTRACTUELS

- › Traitement indiciaire ou forfait de rémunération ?
- › Taux horaire
- › Accessoires de rémunération : possibilité ou obligation ?
  - indemnité de résidence
  - Supplément Familial de Traitement (SFT)
  - avantage en nature
  - le régime indemnitaire

### ÉTABLIR LE BULLETIN DE PAIE

- › Les différentes charges sociales applicables
  - la CSG et la CRDS
  - les cotisations de sécurité sociale
  - l'IRCANTEC
  - le chômage : auto-assurance ou Pôle emploi
  - les charges patronales : FNAL, versement transport, taxe sur les salaires
- › Définir le plafond de sécurité sociale applicable : prorata ou non du plafond
  - entrée ou départ en cours de mois
  - multi-employeurs
  - absences non rémunérées sur le mois
  - temps partiel
- › Les régularisations de cotisations
- › Cas particulier des agents détachés sur contrat

### GÉRER LES ABSENCES DES AGENTS CONTRACTUELS

- › La maladie, la maternité et les accidents de travail : quels droits statutaires à congé ?
- › Le régime général de sécurité sociale

Application pratique : établir les attestations de salaire

Exercice pratique : calculer les indemnités journalières et le passage sur le bulletin de paie

### LE LICENCIEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS

- › Calcul des indemnités de licenciement
- › Le régime social et fiscal des indemnités

#### OBJECTIFS

- Connaître les spécificités de la paie des agents contractuels de droit public.
- Maîtriser le calcul des charges sociales applicables aux agents contractuels.
- Comprendre la notion de plafond de sécurité sociale et son importance en paie.
- Maîtriser la gestion de la maladie des agents contractuels et les incidences en paie.
- Connaître le calcul des indemnités journalières de sécurité sociale.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours de formation, de mises en pratique et d'échanges entièrement dédiés à la paie des agents contractuels
- Une formation intra permettant d'échanger sur ses pratiques, de travailler à partir de cas réels et sur ses propres bulletins de paie

#### PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services paie/personnel/RH, agents comptables

#### MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YPCO

Formacode : 32688 / 13041

Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.